

Québec, le 11 février 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Réponse à la pétition concernant la demande de retour du bingo-média  
au profit de la Fondation Maison La Cinquième Saison**

Cher collègue,

Nous avons pris acte de la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 25 novembre dernier par le député de Mégantic, M. François Jacques, concernant la demande de retour du bingo-média au profit de la Fondation Maison La Cinquième Saison.

Les 2 249 pétitionnaires demandent au gouvernement du Québec le retour du bingo-média dans la MRC du Granit, lequel requerrait la délivrance d'une licence à cet effet par la Régie des alcools, des courses et des jeux. Ils considèrent qu'ils n'ont pas à être pénalisés par le fait qu'il n'y a pas de radio communautaire dans leur région.

Soulignons d'emblée que le gouvernement du Québec est sensible à la situation de la maison de soins palliatifs de la région, qui était la bénéficiaire des fonds recueillis grâce au bingo dont l'exploitation a cessé.

La pandémie a par ailleurs amené plusieurs organismes à devoir se réinventer pour financer leurs œuvres charitables, et le bingo-média offre à ces organismes l'accès à un financement sans contacts ni rassemblements.

La réglementation en matière de bingos précise cependant que le bingo-média doit être exploité au moyen d'une radio communautaire. Ce cadre a été créé afin de favoriser l'exercice charitable et communautaire des activités de bingo, en conformité avec le *Code criminel*. Historiquement, la grande majorité des

... 2

licences de bingo-média sont ainsi délivrées à la radio elle-même, qui poursuit des fins charitables.

Le gouvernement n'a pas la latitude requise pour passer outre à la réglementation en vigueur malgré le bien-fondé de la cause.

Toutefois, afin de permettre à la réglementation de refléter l'évolution des activités de bingo et de faciliter aux organismes le financement de leurs œuvres charitables par l'intermédiaire de telles activités, des travaux sont en cours avec l'industrie. La popularité du bingo-média s'étant notamment accrue avec la pandémie, l'analyse de la licence à obtenir pour son exploitation fera partie de ces travaux, qui s'inscrivent en conformité avec les lois applicables, dont le *Code criminel*.

Veillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre de la Sécurité publique,



Geneviève Guilbault

N/Réf. : 2021-14233